DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260409-02042026_0004-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame FEBVIN Marilyne, Maire.
Date de la convocation : 27 Mars 2026.
Présents : Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme FEBVIN Marilyne, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme GUILLEMOTO Catherine a été nommée secrétaire de séance.

ROI MORVAN COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu la délibération du Conseil communautaire 2026-004 du 5 février 2026, et principalement son annexe 1 ;

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, Roi Morvan Communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Le conseil communautaire fixe les attributions des compensations en tenant compte du coût réel des services rendus aux communes membres.

D'autre part, les services mutualisés mis en place par Roi Morvan Communauté en concertation avec les communes membres doivent, conformément à la loi, faire l'objet d'une refacturation auprès des communes qui en bénéficient. Lorsque la communauté verse une attribution de compensation à une commune, les coûts liés à ces services mutualisés peuvent être déduits du montant de cette attribution.

Pour 2026, Madame la Maire indique que le montant de la compensation, versé par douzième, s'élève à 21 176 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le montant de compensation de 21 176 € attribué pour 2026, qui sera notifié à Roi Morvan Communauté et inscrit au budget communal 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,





Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié